



**SEVESO.LU**



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

# FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS

*Les données à caractère personnel sont collectées conformément à l'article 22 de la loi du 28 avril 2017 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses .*

# FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

 SEVESO.LU



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

**Nom ou dénomination sociale :** KUWAIT PETROLEUM LUXEMBOURG S.A.

**N° et rue :** 31 rue de la gare

**Code postal :** L-4975

**Localité :** Bettange-sur-Mess

**Pays :** Luxembourg

**Site internet :** www.q8.lu

**Téléphone :** +352 45 02 03 1

**E-mail :** kpldepot@q8.com

## Statut "Seveso III"

**Établissement soumis aux dispositions "Seveso III" :**  OUI  NON

**Rapport de sécurité transmis :**  OUI  NON **Date de transmission :** 01/03/2024

**Date de la dernière visite d'inspection :** 15/10/2024

**Où peut-on trouver des informations plus détaillées concernant l'inspection et le plan d'inspection :**  
(p.ex. site Internet, e-mail)

Auprès de l'inspection du travail et des mines ou par email auprès de Kuwait Petroleum Luxembourg S.A.

**Point de contact pour obtenir des informations plus détaillées sur l'inspection  
et le plan d'inspection ou toute autre information pertinente :**

(p.ex. e-mail, adresse postale)

Adresse courrier :  
Kuwait Petroleum Luxembourg S.A.  
BP1  
L-8005 Bertrange

Adresse email : kpldepot@q8.com

# FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

## Présentation de l'établissement

(sous réserve des informations confidentielles)

Le dépôt pétrolier de Dippach est un site de stockage de carburant pétrolier pour le diesel.

## Description de vos activités, de vos produits fabriqués, etc. :

L'activité principale est le stockage de diesel pour les besoins stratégiques du pays

# FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

## Information du public

### Par quels moyens le public concerné sera-t-il averti, si nécessaire ?

En cas d'accident majeur, les informations adéquates sur le comportement approprié à adopter seront communiquées par les autorités (police, service des pompiers et autres).

Kuwait Petroleum Luxembourg S.A. assistera sur demande les autorités en mettant à disposition son savoir, ses compétences et ses équipements de lutte contre les accidents majeurs.

### Informations sur le comportement approprié à adopter en cas d'accident majeur :

(ou l'indication de l'endroit où ces informations peuvent être consultées électroniquement)

Kuwait Petroleum Luxembourg S.A., exploitant du dépôt pétrolier à Dippach confirme son obligation de prendre des mesures adéquates sur le site et notamment de prendre contact avec les services d'urgence pour faire face à des accidents majeurs et en limiter le plus possible les effets.

En cas d'accident majeur, la sirène du dépôt déclenche et le Plan d'Urgence Interne (PUI) du dépôt est activé. Ce plan vise entre autre que les services de secours seront averties.

Pour le public se trouvant dans la zone d'effets, une évacuation sous la supervision des services de secours doit être envisagée.

Pour le public en dehors de la zone d'effet, une mise à l'abri dans les habitations en calfeutrants les ouvertures et se maintenir au courant via les médias.

Kuwait Petroleum Luxembourg S.A. conseille le public de suivre toujours les instructions et de répondre aux demandes des services d'urgence en cas d'accident.

Des informations sur le comportement à adopter sont disponibles sur le site [www.seveso.lu](http://www.seveso.lu), rubrique «Comment réagir ?».











# FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(UNIQUEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS SEUIL HAUT)

## Dangers liés aux accidents majeurs

**Informations générales relatives à la nature des dangers, leurs effets potentiels sur la sécurité et la santé des personnes et sur l'environnement, résumé des principaux types de scénarios d'accidents majeurs et mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :**

Non concerné par le seuil haut

# FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(UNIQUEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS SEUIL HAUT)

## Obligations de l'exploitant dans le cas d'un accident majeur et d'effets transfrontaliers d'un accident majeur

Notre établissement a pris les mesures adéquates sur le site et a notamment pris contact avec les services d'urgence (CGDIS) pour faire face à des accidents majeurs et en limiter le plus possible les effets :

OUI  NON

Un plan d'urgence externe a été établi pour lutter contre les éventuels effets hors site d'un accident :

OUI  NON

En cas d'accident, il est recommandé de suivre les instructions et de répondre aux demandes des services d'urgence (CGDIS). Plus d'informations sur le plan d'urgence externe :

Non concerné par les établissements seuil bas

L'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre de l'Union européenne, susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur:

OUI  NON

Si OUI, quel(s) État(s)?

Allemagne  Belgique  France



### **Protection des données**

*Les données à caractère personnel communiquées par l'exploitant sont traitées par l'Inspection du travail et des mines (ITM) en sa qualité de responsable de traitement et en conformité avec les dispositions du Règlement général sur la protection des données. Pour plus de détails, vous pouvez consulter la rubrique « Protection des données » du site internet de l'ITM : <https://itm.public.lu/fr/support/protection-donnees.html>.*